



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

### Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme (22-26 mars et 6 avril 2021)

#### Résumé

Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à la planification des programmes et à l'évaluation, en particulier les questions suivantes:

- a) Cadre stratégique 2022-2031;
- b) Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023;
- c) Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020;
- d) Initiative Main dans la main;
- e) Informations actualisées sur les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle;
- f) Plan d'action en faveur des jeunes ruraux;
- g) Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition;
- h) Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
- i) Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- j) Incidences sur le programme de la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture;
- k) Résistance aux antimicrobiens;
- l) Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et réponse de la Direction;
- m) Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017), et réponse de la Direction.

Les conclusions et recommandations du Comité relatives à ces questions sont portées à l'attention du Conseil.

**Suite que le Conseil est invité à donner**

Le Conseil est invité à approuver les conclusions du Comité du Programme, ainsi que ses recommandations sur les questions relevant de son mandat.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Jiani Tian  
Secrétaire, Comité du Programme  
Tél.: +39 06570 53007  
Courriel: [Jiani.Tian@fao.org](mailto:Jiani.Tian@fao.org)

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après de sa cent trentième session.
2. Outre le Président, M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas), étaient présents les représentants suivants des Membres:
 

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine) <sup>1</sup>	M. Mohammad Al Shabbar (Jordanie) <sup>6</sup>
M <sup>me</sup> Keva McKennirey (Canada) <sup>2</sup>	M. Abdul Malik Melvin Castelino (Malaisie) <sup>7</sup>
M <sup>me</sup> Tamara Villanueva (Chili) <sup>3</sup>	M <sup>me</sup> Traoré Halimatou Kone (Mali)
M. Hongxing Ni (Chine) <sup>4</sup>	M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
M <sup>me</sup> Céline Jurgensen (France) <sup>5</sup>	M <sup>me</sup> Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
M. Shahin Ghorashizadeh (République islamique d’Iran)	M. Kayoya Masuhwa (Zambie)
3. À titre exceptionnel, la session a eu lieu par visioconférence en raison de la pandémie de covid-19.
4. Le Comité du Programme a confirmé avoir décidé, conformément à l’article VII de son Règlement intérieur, de suspendre l’application du paragraphe 5 de l’article II dudit Règlement, qui dispose que les sessions doivent se tenir au Siège de l’Organisation.
5. Le Président a informé les Membres que la réunion serait suspendue si le quorum n’était pas atteint du fait de problèmes techniques de connexion.

### I. Adoption de l’ordre du jour et du calendrier provisoires

6. Le Comité a adopté l’ordre du jour provisoire de la session et a demandé que des informations lui soient communiquées sur les activités menées par la FAO avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) dans le cadre des travaux du Comité des forêts (COFO), en vue de leur examen au titre du point 20 de l’ordre du jour (Questions diverses), en particulier concernant la Conférence internationale sur l’éducation forestière (ICFE), qui se tiendra, en visioconférence, du 8 au 10 juin 2021.
7. Le Comité a adopté l’ordre du jour provisoire.

### II. Cadre stratégique 2022-2031

8. Le Comité du Programme, en plus des conclusions de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session):
  - a) s’est félicité du fil conducteur stratégique de la FAO, qui repose sur les *quatre améliorations (améliorations en matière de production, de nutrition, d’environnement et de conditions de vie)*, a noté avec satisfaction que l’Organisation jouissait d’une position privilégiée qui lui permettait de contribuer directement à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) qui s’articulent autour des *quatre améliorations*, lesquelles reflètent les dimensions économique, sociale et environnementale interdépendantes de l’agriculture et des systèmes agricoles, et a demandé que le lien entre les quatre améliorations et les ODD liés à celles-ci soit renforcé;

<sup>1</sup> M. Carlos Bernardo Cherniak a été remplacé par M. Guillermo Valentín Rodolico pendant une partie de la cent trentième session.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Keva McKennirey a été désignée pour remplacer M<sup>me</sup> Jennifer Fellows.

<sup>3</sup> M<sup>me</sup> Tamara Villanueva a été remplacée par M<sup>me</sup> Constanza Vergara pendant une partie de la cent trentième session.

<sup>4</sup> M. Hongxing Ni a été remplacé par M. Fei Huang pendant une partie de la cent trentième session.

<sup>5</sup> M<sup>me</sup> Céline Jurgensen a été remplacée par M<sup>me</sup> Delphine Babin-Pelliard pendant une partie de la cent trentième session.

<sup>6</sup> M. Mohammad Al Shabbar a été désigné pour remplacer M. Laith Obeidat.

<sup>7</sup> M. Abdul Malik Melvin Castelino a été désigné pour remplacer M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor.

- b) a noté avec satisfaction qu'en adoptant l'approche fondée sur l'agriculture et les systèmes agroalimentaires, la FAO s'attacherait à ne pas considérer l'agriculture uniquement à l'aune de la production ou de la macroéconomie afin de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des moyens d'existence, de promouvoir l'innovation et de mieux catalyser les investissements et les partenariats;
- c) a accueilli favorablement les domaines prioritaires du Programme, établis sous la forme de thèmes techniques interdisciplinaires axés sur des questions en particulier, qui répondent directement aux enjeux et aux défis mis en évidence au cours des consultations formelles et informelles et qui orienteront les programmes que la FAO exécutera au titre des *quatre améliorations* afin de résoudre les problèmes les plus graves et de mettre en place les conditions nécessaires pour opérer des changements en tenant compte de la situation et des priorités nationales;
- d) a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans l'ensemble du Cadre stratégique, notamment s'agissant du nombre de domaines prioritaires du Programme et de l'allocation des crédits budgétaires entre les *quatre améliorations*;
- e) a souligné qu'il fallait examiner sérieusement, de façon indépendante, neutre et équilibrée et sur la base de données scientifiques et d'éléments de connaissance concrets, l'ensemble des approches, des systèmes et des outils disponibles qui permettraient d'exploiter pleinement les avantages comparatifs de la FAO afin de promouvoir des activités à grande échelle qui renforcent la durabilité et les effets à long terme pour satisfaire les besoins des Membres;
- f) a noté que la FAO se servirait de quatre «accélérateurs» transversaux/convergents dans toutes ses interventions au titre des programmes et a souligné qu'il importait d'accroître les effets de ces interventions tout en réduisant les arbitrages au minimum, compte tenu des priorités, des capacités et de la situation nationales;
- g) a souligné qu'il convenait de mieux tenir compte du changement climatique ainsi que de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles et de les intégrer systématiquement dans le cadre du mandat de la FAO;
- h) a souligné qu'il convenait de mieux mettre en avant le mandat et les activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits et a constaté qu'il importait de les inclure dans le nouveau Cadre stratégique;
- i) a souligné qu'il était important de considérer les femmes, les jeunes et les peuples autochtones – en particulier les femmes des zones rurales et les femmes autochtones –, de même que les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, comme des acteurs essentiels pour l'avenir de l'alimentation, de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables, et de lutter contre les inégalités à cet égard, et s'est félicité que les intérêts particuliers de ces groupes aient été pris en compte dans le Cadre stratégique;
- j) a rappelé qu'il fallait adopter une définition générale de l'innovation pour veiller à ce que toutes les formes d'innovation durable soient prises en compte;
- k) a insisté sur l'importance de l'approche «Une seule santé», du partenariat tripartite et de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations internationales concernées, conformément avec leur mandat respectif à cet égard, du rôle joué par le commerce international dans le renforcement de la résilience, de la prise en compte des besoins des peuples autochtones, d'accorder une attention égale à la pêche et à l'aquaculture, et de la nécessité de donner plus de poids aux questions environnementales dans le Cadre stratégique;
- l) a souligné qu'il fallait s'aligner pleinement sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne le rôle des coordonnateurs résidents et a demandé que le cadre du programme par pays de la FAO soit inclus dans le cadre des résultats stratégiques;
- m) a noté avec préoccupation qu'il était fait usage, dans le Cadre stratégique, de plusieurs concepts et termes qui ne sont pas convenus au niveau intergouvernemental et a souligné qu'il était nécessaire que la FAO emploie des notions, des approches et une terminologie approuvées de façon multilatérale, en privilégiant celles adoptées par ses organes directeurs, le cas échéant, et qu'elle ajuste le projet de Cadre stratégique en conséquence;
- n) a apprécié à sa juste valeur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021), dont les résultats attendus pourraient sous-tendre la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable

- (ODD) associés, en particulier l'ODD 2, et devraient être avertisés par les Membres par l'intermédiaire des organes directeurs;
- o) a souligné qu'il convenait d'élaborer une version révisée du projet de cadre stratégique avant que ce dernier ne soit soumis à la Conférence, à sa quarante-deuxième session et, à cet effet, a recommandé au Conseil de charger la Direction d'organiser des consultations ouvertes à tous, transparentes et inclusives avec les Membres de la FAO.
9. En ce qui concerne la stratégie de gestion du changement, le Comité du Programme:
- a) s'est félicité qu'il soit confirmé que la Direction élabore actuellement un plan de gestion du changement, tel que cela avait été recommandé lors de l'évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO<sup>8</sup>, et a demandé d'être saisi de ce plan à sa prochaine session;
- b) s'est félicité des composantes du modèle d'activité redynamisé et adapté aux objectifs visés et de ce que ces derniers reposeraient sur des initiatives de gestion du changement destinées à promouvoir et à rendre possibles de nouvelles modalités de travail et a chargé la Direction de définir, à l'intention des Membres, les principes sur lesquels le modèle d'activité reposera pour l'affectation des crédits du budget ordinaire.

### III. Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023

10. Le Comité, outre les conclusions de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session):
- a) s'est félicité de ce que le fil conducteur stratégique figurant dans le *Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023* ait été étoffé;
- b) a salué l'ancrage du Plan à moyen terme dans les objectifs de développement durable (ODD), notamment dans les cibles dont les indicateurs sont sous la responsabilité de l'Organisation, ou auxquels elle contribue;
- c) a salué en outre les grandes aspirations visant les «quatre améliorations», à savoir *la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, l'orientation donnée par les ODD 1, 2 et 10, et l'accent mis sur l'interdépendance de tous les ODD dans les travaux de la FAO, et a demandé à ce que les liens entre ces quatre améliorations et les ODD concernés soient renforcés;
- d) a souligné l'importance de la contribution de l'agriculture et des systèmes alimentaires aux ODD, comme l'illustrent l'étendue et la variété des cibles prises en charge par les domaines prioritaires de la FAO;
- e) a souligné qu'il importait de trouver un juste équilibre entre les «quatre améliorations», y compris lors de la répartition des ressources, et a insisté sur le caractère fondamental des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable;
- f) s'est félicité du recours aux quatre accélérateurs transversaux/intersectoriels, à savoir les technologies, l'innovation, les données et les compléments (gouvernance, capital humain et institutions) dans les interventions du Programme, dans le but de porter les efforts à leur maximum s'agissant d'atteindre les ODD et de faciliter la gestion des arbitrages en fonction des priorités, des capacités et des circonstances propres à chaque pays;
- g) a approuvé l'adoption de trois thèmes transversaux, à savoir l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion, et a souligné qu'il importait de veiller à prendre ces trois thèmes en compte dans l'ensemble des programmes de la FAO de sorte à ne pas faire de laissés pour compte;
- h) est convenu que les 20 domaines prioritaires sont une bonne représentation des branches qui peuvent bénéficier de l'avantage comparatif de la FAO, des bons résultats qu'elle a obtenus par le passé et de sa capacité d'agir, ce qui permettra d'atteindre les cibles essentielles des ODD et de relever les enjeux de tous les pays, en particulier les pays en développement à revenu intermédiaire;
- i) a noté que chaque domaine prioritaire est axé sur l'une des améliorations, mais que les contributions bénéficient à l'ensemble des quatre améliorations;
- j) a souligné qu'il convenait de mieux tenir compte de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles et de les intégrer systématiquement dans le cadre du

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/3/ca6453en/ca6453en.pdf>.

- mandat de la FAO;
- k) a souligné qu'il convenait de mieux mettre en avant le mandat et les activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits et a constaté qu'il importait de les inclure dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et dans le Programme de travail et budget 2022-2025 ;
  - l) a réaffirmé qu'il importait de renforcer et d'assurer l'équilibre en ce qui concerne l'appui technique que la FAO prête à ses Membres pour les aider à accéder au financement pour le climat lorsque cela est possible et lorsque les Membres demandent une aide pour présenter des propositions de financement aux institutions appropriées;
  - m) a souligné qu'il convenait de mieux intégrer d'autres thèmes tels que la nutrition, les chaînes de valeur, les partenariats et le multilinguisme;
  - n) a insisté sur l'importance de l'approche «Une seule santé», du partenariat tripartite et de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations internationales concernées, conformément avec leur mandat respectif à cet égard, du rôle joué par le commerce international dans le renforcement de la résilience, de la prise en compte des besoins des peuples autochtones, d'accorder une attention égale à la pêche et à l'aquaculture, et de la nécessité de donner plus de poids aux questions environnementales dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023;
  - o) a souligné l'importance du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des produits d'application volontaire qu'il a approuvés;
  - p) a demandé que la Division des pêches soit rebaptisée Division des pêches et de l'aquaculture, afin de mettre en avant ses responsabilités et son programme de travail;
  - q) a pris note de la notion de bioéconomie, présentée dans le document comme un modèle associant un ensemble de secteurs qui exploitent les ressources, les processus et les technologies biologiques aux fins de la production et de la prestation de services pour parvenir à une agriculture et à des systèmes alimentaires durables;
  - r) a rappelé l'importance du travail normatif fondé sur des données scientifiques et des éléments probants effectué par la FAO ainsi que des biens publics mondiaux dont elle est responsable, qui sont ses principaux avantages comparatifs, et s'est félicité que ces travaux jouissent d'une plus grande visibilité dans les cadres de résultats du Plan à moyen terme;
  - s) a souligné qu'il fallait examiner sérieusement, de façon indépendante, neutre et équilibrée et sur la base de données scientifiques et d'éléments concrets, l'ensemble des approches, des systèmes et des outils disponibles qui permettraient d'aider les Membres, selon les besoins, à parvenir à une agriculture et des systèmes alimentaires durables;
  - t) a pris note du modèle d'activité redynamisé conçu pour maximiser les avantages comparatifs de la FAO, ainsi que des cadres de résultats relatifs aux domaines prioritaires du Programme, qui figurent à l'*annexe 1*, et a fait observer que le texte comprenait une série d'éléments – tels que les risques, les arbitrages, les accélérateurs, les fonctions essentielles et les aspects normatifs – qui sont utiles pour promouvoir le passage à un modèle d'activité revitalisé et étoffer l'élaboration des programmes;
  - u) a pris note du processus qui se poursuit avec le concours des bureaux décentralisés, a souligné l'importance de l'alignement sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, s'est félicité des mesures prises actuellement pour améliorer l'intégration de la programmation au niveau des pays, et a dit attendre avec intérêt que les produits élaborés soient présentés au Comité du Programme;
  - v) a salué la transition de la FAO vers un cadre axé sur les ODD qui permettra d'unifier le langage utilisé dans les différentes strates de l'Organisation, ainsi qu'avec les autres entités du système des Nations Unies et partenaires, ce qui facilitera le dialogue à tous les niveaux de l'Organisation et l'intégration des résultats convenus au niveau des pays, au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre de résultats stratégiques de la FAO;
  - w) a encouragé la Direction à reprendre le Cadre de programmation par pays, illustré à l'*annexe 4*, dans la partie principale du document;
  - x) a demandé que les cadres de résultats, y compris les produits et les indicateurs permettant de les mesurer, soient affinés dans les *Ajustements à apporter au PTB 2022-2023*, à la suite des orientations formulées par la Conférence et de l'achèvement de l'exercice de planification des activités;

- y) a noté avec inquiétude que 95 pour cent des contributions extrabudgétaires étaient affectées à une fin particulière et, à cet égard, a encouragé la Direction à s'intéresser à de nouvelles approches pour mobiliser et encourager les Membres à fournir des contributions volontaires sans affectation;
- z) a souligné qu'il convenait d'accorder une plus large place au changement climatique et au commerce dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et a encouragé la Direction à en tenir compte en conséquence;
- aa) a réaffirmé qu'il était fait usage, dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023, de plusieurs concepts et formulations qui ne sont pas convenus au niveau intergouvernemental, tels que «innovation verte», «économie bleue» et «transformation bleue», a souligné qu'il fallait que la FAO emploie des notions et une terminologie ayant été convenues de façon multilatérale, en particulier les concepts adoptés au sein des comités techniques de la FAO et d'autres organes directeurs, et a demandé que les documents soient révisés en conséquence.

#### IV. Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020

11. Le Comité a réservé un accueil favorable au document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2020* et:
- a) a salué les importants progrès accomplis ainsi que les résultats obtenus s'agissant de la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2020-2021 au titre de toutes les sources de financement, notant que les produits de 2020 ont été fournis dans un contexte marqué par les difficultés sans précédent que pose la covid-19;
  - b) s'est félicité des résultats obtenus au titre de l'indicateur 6.2.B sur la proportion de processus statistiques de la FAO de bonne qualité, pour lequel la cible fixée pour fin 2021 a été dépassée, ainsi que des efforts consentis par l'Organisation afin d'aider ses Membres à opérer une transition vers des systèmes durables concernant la production, la consommation et l'alimentation, en améliorant la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies et en réduisant le recours à des pratiques non viables;
  - c) a rappelé qu'il convenait de rendre compte périodiquement des progrès réalisés concernant la résolution 7/2019 de la Conférence (*Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO*), y compris s'agissant de l'équilibre entre l'ensemble des approches et systèmes relatifs à l'agriculture durable, dans le cadre de la planification et des travaux de la FAO;
  - d) a accueilli avec satisfaction l'appui procuré au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ainsi que la contribution apportée au Comité chargé des Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et a rappelé qu'il importait que ces dernières soient mises en œuvre;
  - e) a noté que la majorité des résultats escomptés (75 pour cent) devraient être obtenus en 2021 et a encouragé l'Organisation à continuer de suivre de près les progrès accomplis et à redoubler d'efforts dans les domaines où cela est nécessaire;
  - f) a accueilli avec satisfaction les mesures prises par la FAO afin d'assurer la continuité de ses activités en facilitant la mise en place de nouvelles modalités de travail et en favorisant la transition vers le tout numérique, notamment pour les réunions des organes directeurs qui ont eu lieu à distance;
  - g) a pris note des progrès accomplis pour renforcer la FAO et la rendre plus dynamique, en particulier grâce à de nouvelles initiatives comme l'Initiative Main dans la main et le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
  - h) s'est réjoui de l'avancement conforme aux prévisions pour ce qui est de la qualité et des services techniques, notamment en ce qui concerne les thèmes transversaux qui contribuent aux objectifs stratégiques;
  - i) a souligné que le Rapport jouait un rôle important comme outil d'attribution des responsabilités et comme modèle illustrant des pratiques optimales, a noté avec satisfaction l'intention d'améliorer l'établissement de rapports sur les résultats obtenus au titre des projets dans le futur cadre de résultats, notamment en y incluant plus systématiquement des rapports nationaux, et a encouragé la FAO à rendre compte de

l'exécution des projets lors des prochains examens à mi-parcours et dans les rapports sur l'exécution du Programme;

- j) attend avec intérêt les informations complémentaires qui figureront dans le rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021 concernant les progrès accomplis eu égard aux cibles biennales et aux actions concertées menées au titre des objectifs stratégiques.

## V. Initiative Main dans la main

### 12. Le Comité:

- a) a pris note des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main en faveur des 36 pays participants, malgré les circonstances exceptionnelles résultant des effets conjugués de la pandémie de covid-19 et de la récession économique mondiale, ainsi que des effets plus localisés des phénomènes météorologiques extrêmes, des infestations parasitaires, des conflits et des urgences alimentaires qui ont touché plus durement les pays visés par l'Initiative;
- b) s'est dit heureux de constater que, pour une majorité de programmes de pays, la phase initiale était sur le point d'aboutir à un accord quant à la nature des programmes en question, aux principaux objectifs, aux territoires ciblés et aux indicateurs prioritaires, ce qui devrait ouvrir la voie à des efforts soutenus d'appariement en vue de la mise au point définitive des plans d'investissement à l'appui des programmes dans les mois à venir;
- c) a salué l'engagement qui a été pris d'atteindre des objectifs similaires dans l'ensemble des 36 pays à l'horizon 2021;
- d) s'est également réjoui de la souplesse dont il a été fait preuve pour permettre, avec leur approbation, un accès plus large des Membres de la FAO aux méthodes, aux plateformes de données, aux modalités de formation, aux mécanismes de partenariat et au soutien à l'investissement de l'Initiative Main dans la main, et ce, dans le cadre des ressources et structures existantes;
- e) a accueilli avec satisfaction les éléments mettant en évidence la nouvelle façon de travailler de l'Organisation, qui consiste à intégrer plus étroitement le travail normatif – y compris dans le domaine technique et en matière de politiques, ainsi que les produits pertinents du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) – au soutien apporté aux pays dans le cadre d'une nouvelle approche fondée sur le principe d'unité d'action de la FAO;
- f) a estimé que l'Initiative Main dans la main jouait désormais un rôle de catalyseur et de soutien essentiel pour renforcer la capacité de l'Organisation à fournir un appui intégré et fondé sur des données probantes dans le domaine technique, ainsi qu'en matière de politiques et d'investissements, et a fait remarquer que cela serait bénéfique à l'ensemble des Membres intéressés en ce qu'il en résulterait un renforcement de la qualité, de la pertinence, de l'ampleur et de l'impact des programmes nationaux et régionaux appuyés par la FAO ainsi que des travaux normatifs de l'Organisation à l'échelle mondiale;
- g) a salué la détermination de la FAO à faire en sorte que les pays s'approprient les programmes de l'Initiative Main dans la main, tout en permettant une approche inclusive, ouverte et transparente pour l'établissement de partenariats élargis avec divers acteurs compétents aux niveaux local, national et international, y compris le secteur privé, en vue de fournir des moyens essentiels à la mise en œuvre des programmes;
- h) a accueilli favorablement la conception des tableaux de bord proposés pour les programmes de l'Initiative Main dans la main, qui serviront à garantir l'appropriation nationale des programmes soutenus, tout en favorisant des efforts constants d'harmonisation, de communication et, le cas échéant, d'ajustement entre les partenaires tout au long de la période pluriannuelle de mise en œuvre et de soutien des programmes nationaux;
- i) a rappelé la nécessité pour l'Initiative de s'aligner sur les objectifs et les actions définis par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'être pleinement intégrée dans la programmation conjointe du système des Nations Unies pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- j) a pris note des informations actualisées sur les progrès réalisés et la feuille de route concernant l'élaboration d'une politique en matière de données à l'échelle de

l'Organisation qui régirait l'ensemble des activités de collecte et de traitement des données de la FAO, y compris l'Initiative Main dans la main, et a noté l'engagement qui a été pris de mener ce projet à bien en vue de son examen par le Comité du Programme à sa prochaine session;

- k) a noté que l'Initiative était l'un des vingt domaines prioritaires du programme et a noté la réponse de la Direction qui a indiqué qu'elle n'aurait pas d'autres incidences sur le Programme de travail et budget 2020-2021 de la FAO;
- l) a demandé à la Direction que des informations actualisées continuent d'être régulièrement fournies sur la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main, y compris par la présentation de rapports intérimaires et des résultats obtenus.

## **VI. Informations actualisées sur les politiques de la FAO relatives à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle**

13. Le Comité:

- a) a salué les travaux entrepris en vue de renforcer les cadres de la FAO relatifs à la protection des données et aux droits de propriété intellectuelle;
- b) a recommandé que les initiatives visant à renforcer la protection des données tiennent compte de l'expérience, des pratiques et des normes des autres organisations du système des Nations Unies, des organes nationaux et régionaux, ainsi que des organismes de normalisation pertinents;
- c) a souligné la nécessité d'établir un cadre harmonisé et d'élaborer des directives volontaires lors d'un processus consultatif auquel participeraient toutes les parties prenantes;
- d) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la formulation de ces cadres et de communiquer des avis à ce sujet;
- e) a demandé que lui soit transmise, dès que possible, une version actualisée des résultats de la cartographie effectuée par les services informatiques;
- f) a demandé que lui soit communiqué un calendrier détaillé des prochaines étapes prévues par la FAO avant sa prochaine session;
- g) a pris note des aspects juridiques et a recommandé que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques reçoive également, de façon périodique, des informations actualisées en rapport avec toute question juridique qui serait susceptible de se poser dans ce contexte.

## **VII. Plan d'action en faveur des jeunes ruraux**

14. Le Comité:

- a) a souligné qu'il importait de renforcer les travaux de l'Organisation dans le domaine de la jeunesse, en particulier concernant l'emploi des jeunes ruraux dans les pays en développement et a demandé que la coopération avec les organismes du système des Nations Unies soit intensifiée dans ce domaine;
- b) s'est félicité de ce projet de plan d'action, premier instrument spécifiquement consacré aux activités relatives aux jeunes, dans lequel sont traités les défis et les contraintes uniques auxquels sont confrontés les jeunes, dont le nombre ne cesse de croître, et a souligné que la participation active des jeunes était essentielle à la prospérité des communautés rurales;
- c) s'est déclaré favorable à l'intégration systématique du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux dans l'ensemble des programmes et initiatives de l'Organisation, tels que l'Initiative Main dans la main, le Forum mondial de la jeunesse sur l'alimentation, qui est piloté par le Comité de la jeunesse de la FAO, et la Politique sur l'égalité des sexes, afin de contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable pertinents, comme cela est souligné dans le document et conformément aux principes d'une alimentation et d'une agriculture durables défendus par la FAO ;
- d) a souligné qu'il convenait de suivre les progrès accomplis concernant l'inclusion des jeunes et de mettre en œuvre l'intégralité du Plan d'action;

- e) a encouragé les mesures multidimensionnelles à l'appui des jeunes axées sur l'éducation, la formation et l'accès au marché de l'emploi, afin de promouvoir un développement agricole et rural dynamique;
- f) a noté qu'il convenait que le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux demeure un document «évolutif» afin qu'il puisse tenir compte des nouvelles évolutions et des nouveaux enjeux, notamment ceux posés par la pandémie de covid-19;
- g) a noté que le document dont il avait été saisi était un rapport intérimaire;
- h) a pris note des conclusions formulées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session au sujet du projet de plan d'action en faveur des jeunes ruraux et a souligné qu'il convenait de prendre en considération les orientations données par le Comité de l'agriculture à cette occasion (par. 57)<sup>9</sup>;
- i) a demandé que les concepts et les termes utilisés dans le projet de plan d'action soient approuvés par toutes les parties,
- j) a dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner le projet de plan à sa cent trente et unième session et a noté, en particulier, la nécessité qu'il soit approuvé par le Conseil.

### VIII. Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et Rapport de suivi de l'évaluation de la stratégie nutritionnelle

#### 15. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la version actualisée de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition (la Stratégie) et s'est félicité des consultations inclusives et transparentes menées pour élaborer le projet de stratégie;
- b) a noté que la vision de la FAO en matière de nutrition était celle d'un monde où chacun se nourrit d'aliments sains issus de systèmes agricoles et alimentaires durables, inclusifs et résilients et a souligné le rôle important de la FAO dans l'amélioration de la nutrition;
- c) a apprécié l'exhaustivité des informations actualisées qui lui ont été présentées en ce qui concerne les principales recommandations issues de l'évaluation de la version précédente de la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, ainsi que leur prise en compte dans la Stratégie;
- d) s'est félicité de l'intégration, dans la version finale de la Stratégie, des observations communiquées par le Comité du Programme à ses cent vingt-septième et cent vingt-neuvième sessions et des recommandations formulées par toutes les conférences régionales et tous les comités techniques de la FAO;
- e) a accueilli favorablement le Cadre de responsabilités et le Plan de mise en œuvre, qui permettent de rendre compte des actions menées pour produire les résultantes de la Stratégie;
- f) a souligné l'importance de l'alignement entre la Stratégie et le Cadre stratégique de la FAO et l'accent que ce dernier met sur l'efficacité et la faisabilité, sur l'importance accrue de l'innovation numérique et des connaissances en matière de nutrition et sur les contributions positives du commerce agricole, de l'accès aux marchés, ainsi que de l'agriculture et des systèmes alimentaires en général à la nutrition;
- g) a souligné le rôle de la Stratégie en matière de promotion de la nutrition, dans le contexte de la santé et de l'éducation, en ce sens qu'elle permet de tirer parti des orientations normatives et du matériel de renforcement des capacités de l'Organisation;
- h) a constaté qu'il fallait que la FAO incite à mener des actions immédiates en s'appuyant sur l'élan créé par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et les Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les systèmes alimentaires et la nutrition, ainsi que les autres produits pertinents du Comité convenus d'un commun accord et d'application volontaire, qui ont été récemment adoptées et a souligné qu'il fallait prendre en compte les contextes nationaux et faire preuve de capacité d'adaptation afin de pouvoir mettre en œuvre la Stratégie dans les différents contextes locaux;

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/3/ne021fr/ne021fr.pdf>.

- i) a encouragé le dialogue constant avec les partenaires, afin d'inclure les parties prenantes du secteur de la santé, ce qui permettra de mieux favoriser la cohérence des politiques et de trouver un équilibre dans ce domaine;
- j) a recommandé au Conseil d'approuver, à sa cent soixante-sixième session, la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition.

## **IX. Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques**

### 16. Le Comité:

- a) a pris note avec satisfaction de la participation du Comité de l'agriculture, du Comité des forêts et du Comité des pêches à l'élaboration du Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques et a accueilli favorablement la version actualisée du document, qui comprend les orientations formulées par ces comités techniques;
- b) a souligné que les solutions numériques avaient un rôle important à jouer dans la mise en place d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables et a insisté sur l'importance des questions liées aux applications et données liées aux technologies numériques, y compris la gestion et la protection des données, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité y afférentes;
- c) a demandé que les mécanismes de fonctionnement de la Plateforme soient inclusifs et que des parties prenantes d'horizons divers y soient représentées afin que les meilleures pratiques en matière d'utilisation des technologies numériques au service de l'agriculture puissent être exploitées pour améliorer la production agricole et assurer un développement durable;
- d) est convenu que les technologies numériques étaient fondamentales pour relever les défis mondiaux et a préconisé vivement d'en faire plus pour réduire la fracture numérique qui existe entre les pays développés et les pays moins développés et en développement et promouvoir un accès équitable des intervenants aux technologies numériques dans les domaines de l'agriculture et des systèmes alimentaires;
- e) a prié la FAO de faire en sorte que cette initiative crée des synergies entre les organisations internationales et les parties prenantes et renforce leur coordination sans faire double emploi avec les activités qu'elles mènent en application de leur mandat;
- f) a recommandé au Conseil d'approuver le Cadre de référence à sa cent soixante-sixième session.

## **X. Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture**

### 17. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis concernant l'élaboration du Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (le «projet de plan d'action»);
- b) a souligné les nombreuses consultations effectuées dans le cadre de cette élaboration et s'est félicité de la prise en considération de certaines contributions émanant des conférences régionales, des comités techniques concernés et du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, mais a noté avec préoccupation que le projet de texte incluait plusieurs notions qui ne faisaient pas l'objet d'un consensus parmi les Membres;
- c) a insisté sur le fait que, dans les pays en développement, l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture devait s'accompagner d'un renforcement considérable des capacités et d'une amélioration notable de l'accès aux financements;
- d) a souligné qu'il importait de renforcer les capacités des autorités publiques, des communautés locales et d'autres parties prenantes en matière d'intégration de la

- biodiversité, y compris s'agissant de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- e) a souligné l'importance de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la «Stratégie») et du Plan d'action y relatif pour la coordination des activités de la FAO et pour le renforcement de sa capacité à aider les Membres à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, à leur demande;
  - f) a souligné qu'il importait de garantir la cohérence entre le Plan d'action et les activités de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'avec les travaux d'organisations internationales concernées conformément à leur mandat respectif, et qu'il convenait d'éviter les chevauchements d'activités;
  - g) a examiné le projet de plan d'action et a demandé à son président que soit organisée une consultation informelle dirigée par les Membres, ouverte à tous, transparente et inclusive, en vue de dégager un consensus au sujet du projet de plan d'action et a demandé qu'une version révisée du plan soit soumise au Conseil à sa cent soixante-sixième session, pour examen;
  - h) a souligné que la Stratégie de la FAO et le Plan d'action y relatif, lorsqu'ils auront été approuvés, devaient être mis à profit en tant que contribution lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, en particulier le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021).

## **XI. Incidences sur le programme de la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture (voir COFI/2020/2.3 – Projet de Déclaration 2020 sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture)**

### 18. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture (2021) adoptée par le Comité des pêches et s'est félicité des consultations inclusives qui ont été menées lors de son élaboration;
- b) a pris note des recommandations qui y figurent concernant le Cadre stratégique 2022-2031 et le Plan à moyen terme 2022-2025 de la FAO et a recommandé qu'elles soient intégrées dans le Cadre stratégique, dans un souci de cohérence et d'équilibre;
- c) a noté qu'il a été précisé que l'expression «économie bleue» était utilisée s'entendant d'une analyse prospective des défis qui se sont fait jour à l'échelle mondiale de plusieurs points de vue, a souligné que le concept ne faisait pas l'objet d'un consensus multilatéral et a demandé que le concept convenu, tel qu'il est défini dans la Déclaration, à savoir celui d'*économies océaniques durables et inclusives*, soit utilisé dans le Cadre stratégique;
- d) a chargé la Direction de présenter, lors d'une de ses sessions ultérieures, des informations supplémentaires sur les partenariats et les ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration;
- e) à cet égard, a invité les Membres à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration, y compris au moyen de ressources extrabudgétaires.

## **XII.I Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025**

### 19. Le Comité:

- a) a constaté avec satisfaction le processus inclusif et transparent privilégié par l'Organisation lors de l'élaboration du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, tel qu'il l'avait demandé à sa cent vingt-septième session;
- b) a pris note des orientations et observations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et par le Comité des pêches, à sa trente-quatrième session, ainsi que lors des deux séries de consultations informelles;
- c) a pris note de la version actualisée (version 4) du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 et a invité la Direction à continuer de perfectionner le Plan afin de tenir compte des observations qu'il a formulées, avant que

- ce dernier ne soit adopté par le Conseil à sa cent soixante-sixième session au titre du point 9 – Rapport de la cent trentième session du Comité du Programme;
- d) a noté que le Plan d'action n'était pas un document directif ou normatif, mais un instrument visant à orienter les activités menées par la FAO à la demande de ses Membres en vue de les aider à mettre en œuvre leur plan d'action national contre la résistance aux antimicrobiens, compte tenu des priorités nationales et des recommandations émanant des organismes de normalisation;
  - e) a souligné qu'il importait que le Plan d'action 2021-2025 soit plus ambitieux et plus souple que son prédécesseur afin de tenir compte des réalités de tous les pays à cet égard;
  - f) a noté que le Plan d'action était aligné sur le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et a souligné qu'il convenait que les cinq objectifs du Plan soient mentionnés de manière équilibrée dans le résumé;
  - g) a souligné qu'il importait de sensibiliser et de faire participer les parties prenantes concernées afin d'obtenir un changement de comportement et de promouvoir la biosécurité et des pratiques de sécurité biologique qui permettent de prévenir l'apparition et la propagation des maladies et de surveiller ces dernières;
  - h) a souligné qu'il convenait que le Plan d'action tienne mieux compte de tous les secteurs de l'agriculture;
  - i) a rappelé que le renforcement des capacités devait être au cœur de l'action à l'échelle nationale afin d'assurer la pérennité et l'efficacité des activités une fois le soutien de la FAO arrivé à terme;
  - j) a noté avec satisfaction que le Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens fera partie intégrante du domaine prioritaire consacré au principe Une seule santé;
  - k) a invité la FAO à rendre compte régulièrement des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action, par l'intermédiaire des organes directeurs concernés et de documents pertinents, y compris sous forme d'annexe au rapport sur l'exécution du programme, et d'inclure les indicateurs relatifs à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de résultats de la FAO;
  - l) a examiné le projet de plan d'action, a demandé à son Président que soit organisée une consultation informelle dirigée par les Membres, ouverte à tous, transparente et inclusive, en vue de dégager un consensus au sujet du projet de plan d'action et a demandé qu'une version révisée du plan soit soumise au Conseil à sa cent soixante-sixième session, pour examen.

## **XII.II Intégration de l'approche «Une santé» dans les activités de la FAO relatives aux zoonoses et à la résistance aux antimicrobiens**

### 20. Le Comité:

- a) a pris note de l'importance que revêtent la prévention et la maîtrise des maladies zoonotiques et de la résistance aux antimicrobiens s'agissant de réaliser les objectifs de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD), et s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration de l'approche «Une seule santé» dans les activités de l'Organisation relatives aux zoonoses et à la résistance aux antimicrobiens qui figurent dans le programme de travail;
- b) a encouragé la Direction à continuer d'intégrer les observations formulées par le Comité du Programme à ses cent vingt-huitième, cent vingt-neuvième et cent trentième sessions;
- c) s'est réjoui de l'inclusion des recommandations faites par les comités techniques de la FAO au sujet de l'intégration systématique de l'approche «Une seule santé» dans les travaux de l'Organisation, et a souligné la nécessité de disposer d'une interface claire entre les sciences et les politiques en vue de l'élaboration d'orientations permettant aux pays d'accroître la sécurité dans le domaine de la santé, de renforcer leurs capacités et de réduire les menaces liées aux infections zoonotiques et à la résistance aux antimicrobiens au moyen d'outils communs et de feuilles de route conjointes, en précisant que la prévention et la maîtrise des maladies zoonotiques étaient une priorité pour la FAO, compte tenu du rôle essentiel de celle-ci en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- d) a salué, à cet égard, le fait que l'approche «Une seule santé» figure parmi les domaines prioritaires du Programme contenus dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et l'adoption de cette approche dans toutes les interventions de la FAO, conscient des

- synergies qu'il était possible de trouver dans la gestion des menaces sanitaires concernant l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture et les forêts;
- e) a encouragé à continuer de prendre en considération les liens et les synergies entre les végétaux, les animaux (espèces d'élevage, espèces aquatiques et espèces sauvages), les populations humaines et l'environnement, à l'heure d'élaborer le programme de la FAO;
  - f) a insisté sur le caractère crucial d'une collaboration internationale améliorée, qui illustre notamment la collaboration fructueuse entre la FAO, l'OIE, l'OMS et le PNUE, y compris la finalisation du mandat du Conseil d'experts de haut niveau «Une seule santé», a dit attendre avec intérêt qu'un accord de collaboration satisfaisant soit trouvé entre les membres du partenariat tripartite élargi afin que chaque partenaire apporte une contribution dans le cadre de son mandat propre, a encouragé la collaboration au sein du partenariat tripartite, ainsi qu'avec le PNUE et les autres organisations internationales pertinentes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), aux niveaux mondial, régional et national, au moyen d'outils, d'approches et de programmes communs, a noté la participation de la FAO à l'initiative PREZODE et a recommandé que la Direction fasse régulièrement rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial qui intéressent les organes directeurs de la FAO;
  - g) a encouragé la FAO à continuer d'aider les Membres à renforcer leur capacité à prévenir et maîtriser les maladies zoonotiques, et à améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, y compris grâce à la mise en œuvre des normes internationales, notamment sur l'alimentation, établies par la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE, conformément à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS);
  - h) a constaté que la FAO servait de plateforme pour des consultations entre les scientifiques et les responsables politiques sur la prévention des maladies zoonotiques dans les domaines relevant de son mandat;
  - i) a salué les efforts déployés en faveur du renforcement des capacités nationales s'agissant de mettre en œuvre les initiatives «Une seule santé» et a souligné qu'il importait de disposer d'outils de suivi pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de cette approche et repérer les lacunes dans ce domaine.

### **XII.III Indicateur relatif à la résistance aux antimicrobiens pour l'exercice biennal 2020-2021**

#### 21. Le Comité:

- a) a pris note du fait que l'indicateur serait mesuré à partir des résultats du questionnaire d'auto-évaluation par pays, qui a été élaboré dans le cadre du partenariat tripartite et met en évidence les progrès réalisés par la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, sans imposer de charge supplémentaire aux pays;
- b) a invité la FAO à fournir, dans la mesure du possible, des données ventilées sur la réalisation des différents objectifs des plans d'action nationaux;
- c) a demandé à la FAO de réviser le titre de sorte que l'indicateur englobe les objectifs spécifiques des plans nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens;
- d) s'est félicité du caractère inclusif du processus de consultation;
- e) a recommandé au Conseil d'approuver l'indicateur proposé pour qu'il soit intégré dans le cadre de résultats 2020- 2021 de la FAO.

### **XIII. Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et réponse de la Direction**

22. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation approfondie et le fait que la Direction ait accepté les recommandations qui y sont formulées, y compris les mesures proposées et les engagements pris qui figurent dans la réponse de cette dernière. En particulier, le Comité:
- a) a fait siennes toutes les recommandations, en particulier la recommandation 1, et a félicité la Direction d'avoir décidé d'appliquer ces recommandations, tel qu'elle l'indique dans sa réponse;

- b) a invité la FAO à amorcer la mise au point d'une stratégie à long terme fondée sur des données scientifiques et des éléments probants concernant la résistance aux antimicrobiens, à laquelle participeraient les Membres;
- c) a souligné l'importance de la place tenue par la FAO dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et du rôle de chef de file qu'elle assume pour lutter contre ce problème dans le cadre d'une approche «Une seule santé» conformément à son mandat;
- d) s'est félicité de ce que la FAO ait pris la tête des activités visant à améliorer la mise en œuvre des bonnes pratiques et une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et agricoles;
- e) a pris note de l'importance de la collaboration tripartite et de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à cet égard;
- f) a invité instamment la FAO à continuer d'accorder la priorité au portefeuille de projets relatifs à la résistance aux antimicrobiens, à l'étoffer et à coordonner les projets, en particulier en vue de continuer à améliorer les bonnes pratiques de production et à renforcer les capacités relatives aux mesures visant à assurer une utilisation responsable et prudente et des antibiotiques afin de disposer à l'avenir de médicaments antibiotiques efficaces et d'importance vitale pour les animaux et les êtres humains;
- g) a noté l'avantage comparatif de la FAO et sa présence à l'échelle mondiale, régionale et nationale;
- h) s'est félicité du partenariat établi par la FAO avec la communauté scientifique et de l'établissement des centres de référence de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, et a encouragé les Membres à proposer leur candidature afin que la représentation géographique soit équilibrée;
- i) a souligné le rôle du Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) (CJW), qui centralise la coordination des activités de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et rend compte des indicateurs pertinents de la FAO dans ce domaine, y compris en faisant rapport régulièrement au Comité du Programme, et s'est félicité de ce rôle;
- j) a encouragé en outre la FAO à renforcer, d'une part, le rôle fédérateur qu'elle assume depuis longtemps et grâce auquel elle rapproche les parties prenantes des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et, d'autre part, l'établissement de la Plateforme de partenariat pour les mesures contre la résistance aux antimicrobiens.

#### **XIV. Évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017), et réponse de la Direction**

##### 23. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction cette évaluation approfondie, qui vient au bon moment, et le fait que la Direction ait accepté les recommandations qui s'y trouvent;
- b) s'est félicité que les réalisations accomplies par la FAO, notamment en vue de promouvoir son rôle prépondérant sur la scène mondiale ainsi que la contribution essentielle des secteurs agricoles à la concrétisation de l'ODD 13 et de l'Accord de Paris, qui varie selon les pays, soient prises en compte dans l'évaluation;
- c) a demandé à la FAO de continuer à généraliser le principe qui consiste à «ne laisser personne de côté» et d'assurer une prise en compte plus systématique des femmes, en particulier des femmes rurales et autochtones, et des jeunes, des personnes touchées par l'extrême pauvreté ainsi que des groupes vulnérables, marginalisés et victimes de discrimination dans les initiatives en rapport avec le changement climatique;
- d) a pris note de l'importance que revêt la participation des peuples autochtones aux programmes de lutte contre le changement climatique et a prié la FAO d'améliorer cet aspect de son travail;
- e) a souligné l'importance du Cadre stratégique de la FAO, du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB), créé récemment, et des nouvelles évaluations des risques pour le climat, qui favoriseront une meilleure coordination des activités liées au changement climatique;

- f) a invité la FAO à adopter des approches plus stratégiques et programmatiques en matière de changement climatique pour agir à grande échelle et amener des changements, notamment par la voie de partenariats novateurs renforcés avec le secteur privé et les principaux partenaires de développement prenant appui sur les connaissances, le savoir-faire et le pouvoir de rassemblement de l'Organisation;
- g) a pris note des avantages comparatifs dont dispose la FAO en ce qui concerne l'assistance technique aux Membres dans le cadre de leurs initiatives en rapport avec le changement climatique;
- h) a souligné qu'il était important d'équilibrer le portefeuille de projets de la FAO mis en œuvre au titre du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, tant géographiquement qu'au niveau des thèmes;
- i) a encouragé la FAO à optimiser ses avantages comparatifs et son savoir-faire technique, notamment en ce qui concerne la production végétale, la pêche et la sécurité sanitaire des aliments;
- j) a souligné que les actions et les projets de la FAO axés sur le changement climatique devaient avoir pour objectif principal d'aider les Membres à atteindre leurs objectifs en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets en leur fournissant, en temps voulu, des données, des orientations techniques et un appui à la mobilisation de ressources et à l'établissement de partenariats, entre autres, sachant qu'il est primordial d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population qui augmente, et a insisté sur l'attention particulière qu'il convient d'accorder aux besoins des pays en développement;
- k) a souligné les principes et engagements communs du Programme 2030, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées;
- l) a préconisé d'élaborer la stratégie de communication sur la base de données scientifiques fiables;
- m) a invité la FAO à améliorer la manière dont elle produit, met en commun et gère les connaissances relatives au changement climatique, de façon à laisser plus de place aux échanges participatifs et transversaux, par exemple entre les régions et entre ses domaines de travail;
- n) a recommandé au Conseil de poursuivre l'examen de la recommandation 2 relative au rapport sur l'évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13) et de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2017).

## **XV. Rapport de situation sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et sur les activités de la FAO dans le domaine des systèmes alimentaires (point pour information)**

24. Le Comité:

- a) a pris note des informations présentées dans le document et a salué l'important soutien technique et logistique apporté par la FAO dans le cadre des préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires;
- b) s'est dit inquiet de ce que les informations concernant le contenu, le déroulement et les résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, y compris la manifestation préalable au Sommet, soient insuffisantes, et a insisté sur la nécessité d'une plus grande transparence et d'une participation active des Membres;
- c) a demandé à la Direction, compte tenu du rôle important joué par la FAO dans les préparatifs, de transmettre ces préoccupations à l'Envoyée spéciale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

## **XVI. Informations actualisées sur la nouvelle Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé (point pour information)**

25. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'approche adoptée, conformément à la suggestion des Membres, concernant la mise en œuvre de la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé,

- notamment la nécessité de conclure un ensemble sélectif de partenariats actifs, stratégiques et porteurs de transformations, qui soient équilibrés quant à la couverture géographique, aux thèmes de la mobilisation et aux types d'entités mobilisées;
- b) a demandé à la Direction des éclaircissements sur les critères employés dans le cadre de l'approche proactive de recherche et de sélection des entités du secteur privé;
  - c) s'est réjoui de la mise à disposition, sur le Portail des Membres, de tous les accords de partenariat officiels avec le secteur privé, comme les Membres en avaient précédemment fait la demande;
  - d) a pris note de la publication de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021- 2025 et de la mise en ligne du site web de l'Organisation consacré au secteur privé dans toutes les langues officielles;
  - e) a salué les progrès considérables réalisés s'agissant de la conception et de la mise en œuvre du portail CONNECT et a dit se réjouir à la perspective de recevoir des informations actualisées, à sa prochaine session, sur les principales réalisations attendues;
  - f) a pris note avec satisfaction des comptes rendus réguliers et des consultations informelles et formelles tenues avec les Membres et les organes directeurs concernés sur les progrès réalisés dans le cadre de la fonction relative aux partenariats avec le secteur privé, conformément aux orientations reçues.

## **XVII. Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme (point pour information)**

26. Le Comité:

- a) a salué les travaux accomplis par le Secrétariat du Comité du Programme et a accueilli avec satisfaction le Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme, outil qui permettra à ce dernier d'améliorer la formulation de ses recommandations;
- b) a noté que la mise en œuvre des mesures qu'il avait été demandé de prendre pour les recommandations des lignes 4 (Plan à moyen terme) et 5 (domaines prioritaires) n'était pas achevée et a demandé que le «feu tricolore» passe du vert au jaune pour ces deux lignes;
- c) a accueilli favorablement l'organisation prochaine d'un séminaire informel à l'intention des Membres sur les activités statistiques de la FAO, a noté que la proposition de la ligne 12 avait été examinée par le Comité et a demandé que la couleur passe au jaune, et a dit attendre avec intérêt d'examiner cette question à la cent trente et unième session du Comité du Programme;
- d) rappelant les recommandations formulées par le Comité du Programme à ses cent vingt-huitième et cent vingt-neuvième sessions à la ligne 11, a recommandé que l'ensemble des Membres soient consultés en toute transparence au sujet du plan de travail tripartite.

## **XVIII. Ordre du jour provisoire de la cent trente et unième session du Comité du Programme (point pour information)**

27. Le Comité a pris note de l'ordre du jour provisoire et a demandé qu'y soient inclus des points concernant:

- a) le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- b) l'Initiative Main dans la main;
- c) les informations actualisées sur le Plan de travail du protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens;
- d) l'amélioration de la gouvernance des données et des statistiques de la FAO;
- e) le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux;
- f) une procédure normalisée pour l'élaboration et l'approbation des politiques, stratégies et plans d'action de la FAO.

## **XIX. Date et lieu de la prochaine session**

28. Le Comité a pris note des dates proposées pour sa cent trente et unième session, qui se tiendra du 8 au 12 novembre 2021, et est convenu que l'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la covid-19.

## **XX. Questions diverses**

29. Le Comité:

- a) a pris note des informations sur les activités menées par la FAO en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), en particulier en ce qui concerne la Conférence internationale sur l'éducation forestière qui se tiendra en ligne du 8 au 10 juin 2021;
- b) a demandé à la FAO d'informer dûment les Membres, par le biais des représentations permanentes à Rome, au sujet des réunions et des initiatives qui se déroulent dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et du Comité des forêts;
- c) s'est félicité que la Direction ait assuré que les représentants permanents seraient mieux informés au sujet des activités de l'Organisation dans le domaine des forêts, notamment par la communication régulière d'informations actualisées de la part du Siège et des bureaux régionaux, par un renforcement des liens avec les autres comités techniques et grâce à une efficacité et une efficacité accrues des commissions régionales des forêts.